

Préavis et jours ouvrables

Par DOCDENT69, le 26/02/2013 à 13:26

Bonjour,

Je suis salarié à temps partiel dans un centre médical. Mon contrat indique que mes jours de travail sont le mardi, jeudi et vendredi.

J'ai mis fin à ma période d'essai par LRAR que ma direction a reçu un lundi. Alors que la loi prévoit un préavis de 48h dans mon cas, ma direction me dit qu'il s'agit de 48h ouvrables; je dois donc travailler encore un mardi et un jeudi. Quid ?

Merci.

Par P.M., le 26/02/2013 à 13:39

Bonjour,

Ben non, justement, si c'est 48 h ouvrables c'est que ce n'est pas 48 h ouvrés et donc que comptent tous les jours de la semaine (du lundi au samedi hors jours fériés) dans le délai de prévenance...

Par janus2fr, le 26/02/2013 à 13:46

Bonjour,

Normalement, tout ce qui touche à la période d'essai, durée, délai de prévenance, sont des durées calendaires, donc ni ouvrable, ni ouvrée.

Par P.M., le 26/02/2013 à 13:50

A fortiori, mais en l'occurrence, cela revient au même...